



Compte-rendu du CSAL du 15/01/2024

**FINANCES
PUBLIQUES**



Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CSAL des 8 et 21 décembre 2023 : *pour avis*
2. Les ponts naturels 2024 : *pour avis*
3. Situation des emplois au 01/01/2024 : *pour avis*
4. Questions diverses

1) Approbation du PV du 8/12/2023.

Vote à l'unanimité des représentants du personnels pour l'approbation du PV du CSAL (visible sur le site Ulysse 63)

2) Ponts naturels 2024 :

Deux journées sont susceptibles d'entrer dans le dispositif (circulaire interne du 9/04/2010) :

Vendredi 10/05/2024 et vendredi 16 août 2024.

- L'alliance **CFDT/CFTC** a pris position dans sa liminaire pour défendre l'attribution de ces deux dates aux agents de la DDFIP 63 et a salué la position de la Direction du 63 de prendre en considération les besoins des collègues : Cette décision sert le bien commun.

Résultat du vote : **CFDT/CFTC** et FO : vote : POUR

Solidaires et CGT : vote ABSTENTION

3) Situation des emplois au 1^{er} janvier 2024

Le mouvement d'emplois pour la DDFIP 63 au titre du PLF 2024 se traduit par un apport de **3 emplois : + 2 cadres B et + 1 C**

La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (MAGERFIP) assure le financement des suppressions et les redéploiements d'emplois, et pour la DDFIP 63, il est prévu la suppression d'un cadre A Idiv CN et la création d'un agent technique C.

Concrètement, cela se traduit par :

- * Création de 2 emplois B suite au transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme, qui à terme rejoindra le SDIF ;
- * Création d'1 emploi C au service Pôle Animation des réseaux ;
- * Transfert d'un poste A+ au nouveau centre de gestion Financière (CGF) : Ce nouveau service, situé au 4^e étage de la Direction, sera créé mi-septembre 2024 ;
- * Transfert d'un poste de cadre B de l'EDR vers le SGC de RIOM.

Le Directeur nous a également informés de la réorganisation au 1/02/2024, du périmètre des missions des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), et de la création d'un poste de CDL en rapport avec les établissements publics de santé / M21-M22)

- L'alliance **CFDT/CFTC** constate comme chaque année que les suppressions d'emplois dans notre direction continue même si le solde s'avère positif.

La contribution d'un poste d'EDR réduit toujours un peu plus leurs effectifs, sachant que des départs à la retraite sont prévus cette année.

La fonction spécifique des EDR est indispensable pour palier les absences normales [(longue-) maladie, congé maternité/paternité, etc...] et les suppressions des emplois.

Seulement depuis plusieurs années, cette situation de sous-effectifs dans tous les services contribue à les installer de façon pérenne sur certains sites, alors même qu'il faudrait affecter et nommer des agents, tout en conservant le volume des EDR.

- L'alliance **CFDT/CFTC** a voté CONTRE, comme l'ensemble des OS présentes.

Compte tenu du vote unanimement CONTRE des Organisations syndicales siégeant à ce CSAL, la Direction a l'obligation de représenter son projet en deuxième convocation, à la date du jeudi 25/01/2024 : Ceci étant, l'alliance **CFDT/CFTC** ne siègera pas puisque le projet ne tiendra pas compte de nos revendications de demandes d'arrêt des suppressions d'emplois à la DDFIP 63.

4) Actualités et questions diverses

La Direction a rappelé que les agents avaient jusqu'au vendredi 26/01/2024 pour voter pour les propositions d'actions retenues sur leur site par le service Budget logistique (BIL).

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre écoute !

Vos représentant-es élu-es de l'alliance **CFDT-CFTC** :
Jean-Christophe LAGNIER / Cécile BRETTE – Hervé POT/ Amandine MOLLE
mél : cftc.ddfip63 @dgfip.finances.gouv.fr ou cfdt.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr